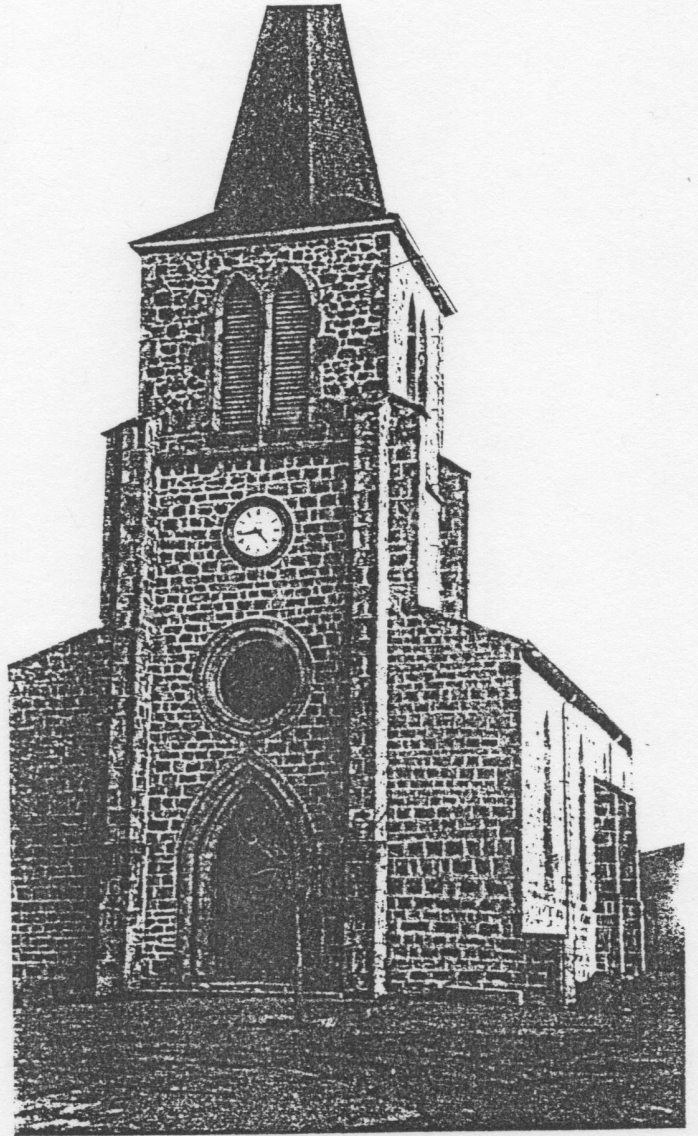
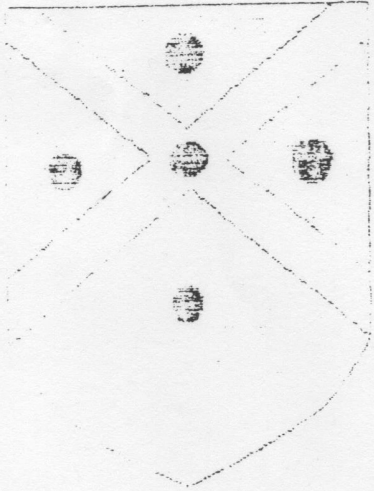


# MARGERIE- CHANTAGRET



BULLETIN MUNICIPAL

N° 4

Janvier 1933

## Les Propos du Maire

Le Conseil municipal et moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 1993.

En 1992, nous avons réalisé un important chantier d'assainissement concernant les hameaux de Bussy, la Pazaude et de Margerie.

D'autres dossiers ont été traités, il reste beaucoup à faire, nous nous y employons.

Ce bulletin va vous permettre de constater ce qui s'est fait et ce qui est prévu pour 1993.

A Margerie-Chantagret, de nombreuses demandes de permis de construire, montrent une bonne santé communale.

Avec le Conseil Municipal et les Commissions, nous faisons le maximum pour le développement de notre commune.

J'espère que cette année 1993 vous apportera tout ce que vous pouvez souhaiter.

Marcel MORIN



# INFORMATIONS GENERALES

## PERMANENCES

Monsieur Marcel MORIN, Maire, le mardi de 16 à 19 heures et sur rendez-vous.

Monsieur Maurice GACHET, 1er adjoint, le jeudi de 9 à 11 heures.

Messieurs Maurice GACHET, Marcel

FAURE, André BAUDRINGHIEN, Adjoint, le samedi de 9 à 11 heures par roulement.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les mardi de 16 à 19 heures, jeudi de 9 à 11 heures, samedi de 9 à 11 heures.

## BIBLIOTHEQUE

Un service de prêt gratuit de livres existe à Margerie-Chantagret, s'adresser pendant les heures

d'ouverture de la mairie, à la secrétaire, Madame SURY.

## ASSAINISSEMENT

La troisième tranche d'assainissement est maintenant terminée. Nous rapelons que nos lagunes ne doivent recevoir que des eaux usées (évier,

salle de bains, W.C.). Sont formellement interdits, les huiles de vidange, le purin, le jus de silo, les eaux pluviales.

## ORDURES MENAGERES

Des containers à ordures sont déposés en plusieurs points de la commune. Ces containers ne doivent en aucun cas remplacer les poubelles individuelles, et ne sont pas prévus pour cela.

De plus ils ne doivent recevoir que des déchets ménagers, eux-mêmes enfermés dans des sacs en plastique hermétiquement clos, et cela par mesure d'hygiène.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Fidèle aux bonnes traditions, le C.C.A.S. a distribué un colis de Noël le 21 décembre dernier, à chaque personne agée de plus de 70 ans, soit 41 colis.

Le 9 mai 1992, un goûter a été offert à

ces mêmes personnes, à la salle des fêtes.

Cette rencontre fut très appréciée.

Ceux qui n'ont pu se déplacer eurent droit à la distribution de gâteaux à

domicile.

## MARGERIE DEMAIN

Telle est l'appellation de cette association créée à l'initiative de l'équipe municipale. Son but est de promouvoir et de faire connaître MARGERIE-CHANTAGRET.

Une opération "PIN'S" a été lancée et continue.

Le LOGO avait été dessiné il y a quelque temps déjà, par Mademoiselle VIALARD, Directrice

des archives départementales.

Le fond vert symbolise la prairie, la croix, les carrefours, l'or, les blés.

Quant aux 4 points noirs, ils figurent les hameaux de notre commune.

Les PIN'S sont en ventes :

- à la boulangerie COURBON
- au café-restaurant FAURE
- au café CHEZ SUZY
- à la MAIRIE.



## LA STATUE

Depuis le 14 décembre 1991, elle figure en bonne place devant la mairie et la salle des fêtes.

Elle est l'œuvre d'un sculpteur syrien, **ROMEIN**, qui l'a réalisé lors de la foire du bois cantonale en septembre

1991.

Beaucoup de communes nous l'envient, car elle a une certaine allure et les fines ciselures témoignent de la valeur de l'artiste.

## A PROPOS DU R.P.I.

Déjà un an d'existence et le bilan que l'on peut dresser est positif.

L'effectif à la rentrée 92/93 est de 142 élèves.

**MARGERIE** accueille les CE2 et CM1 pour un effectif de 34 élèves plus la garderie.

**SOLEYMIEUX** : CP, CE1 pour un effectif de 40 élèves.

**SAINT JEAN SOLEYMIEUX**, 2 maternelles, CM2, pour un effectif de 68 élèves, plus la cantine.

Ce regroupement est la preuve tangible que l'école rurale peut tout aussi bien faire que l'école urbaine.

Le 13 novembre 1992 a eu lieu la fête de la lecture. Le thème en était "**CHRISTOPHE COLOMB**". En plus d'une exposition-ventes de livres, un spectacle a été organisé à la salle des fêtes de **MARGERIE-CHANTAGRET**, **Suzanna AZQUINEZER**, d'origine

argentine, a su captiver un public attentif, en contant l'épopée du grand navigateur.

Enfin un journal commun est élaboré avec soutien informatique. Tout ceci concourt à des échanges culturels fructueux et à une collaboration constante entre les trois sites scolaires.

Quant à la garderie, elle accueille en moyenne chaque jour une douzaine d'enfants (de 7 heures à 8 heures30 et de 17 à 18 heures), dans un local agréable, sous la surveillance attentive de madame Bernadette JAYOL.

A Margerie-Chantagret, l'ensemble des bâtiments à usage scolaire est désormais équipé d'un chauffage électrique (confort et sécurité).

Le coût d'un élève de l'école publique se monte à 1800 francs par an.

## EAU

Devant la dégradation de la qualité de l'eau potable servie dans la commune, l'équipe municipale s'emploie, depuis plusieurs mois déjà, à améliorer cette situation.

Il n'est pas acceptable, en effet, que

des résultats d'analyses indiquent que l'eau est de couleur jaunâtre, mais quand même potable. (Analyse n° 9005407 du 24 décembre 1990, réalisée par le laboratoire Municipal de Saint-Etienne)

## RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Un dossier de demande de subvention a été déposé, de manière à restructurer la mairie, et par là permettre un travail plus efficace dans un cadre plus agréable.

Ce qui est prévu, c'est d'abord un agrandissement du secrétariat qui prendra tout le bureau du maire, plus une partie de la salle du conseil. Le

bureau du maire se trouvera dans l'autre partie de la salle du conseil, quant à celle-ci, une nouvelle sera construite face à la cuisine de la salle des fêtes.

Il est prévu de créer une bibliothèque ainsi qu'une salle des archives, qui n'existent pas actuellement.

Prévision de début des travaux en juin 1993.

## TRAVAUX DIVERS

La société "BATIR ET LOGER" va bientôt entreprendre la construction de plusieurs logements de type HLM,

à la place des anciens bâtiments Thivillon. La démolition des ruines devrait commencer rapidement.



## SALLE POLYVALENTE

La future salle polyvalente continue de suivre son cours, en effet la

commune vient d'acquérir le terrain sur lequel elle sera construite.

## INTERCOMMUNALITE

Depuis mars 1992, il est beaucoup question d'intercommunalité, et dix mois plus tard, il est intéressant de faire le point sur ce qui risque changer dans la vie des communes.

Il est vrai que la France compte à elle seule plus de 36 700 communes, soit plus que les onze autres Etats-membres de la Communauté Européenne réunis.

La loi 92-125 du 6 février 1992, tire d'abord les leçons des échecs constants en matière de politique de fusion de communes, et veut mettre en place un processus de regroupement dont l'ambition est de réaliser la modernisation institutionnelle de la France.

L'Assemblée Nationale a donc confirmé le principe de la création de deux nouvelles formules de coopération intercommunales, à savoir les communautés de communes et les communautés de villes.

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux communautés de communes.

Au cours des débats parlementaires, le rôle de ce nouveau groupement a été précisé : l'aménagement de l'espace et le développement économique constituent deux blocs de compétences exercés à titre obligatoire, un troisième bloc devant être choisi parmi l'un des quatre groupes suivants :

- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- politique du logement et du cadre de vie ;
- création, aménagement et entretien de la voirie ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, équipements scolaires du premier degré, bâtiments affectés aux cultes, dont les ministres sont salariés par l'Etat.

Par ailleurs, à tout moment, les communes-membres d'une communauté de communes peuvent transférer, en tout ou partie, certaines de leurs compétences sous réserve

de délibérations concordantes du conseil de communauté, et de la majorité requise pour la création de la communauté.

La création de ces "SUPER-COMMUNES", peut donc apporter un coût supplémentaire à supporter par le contribuable, pour son fonctionnement (local, secrétariat, etc)

Quant à MARGERIE-CHANTAGRET, qui pratiquait l'intercommunalité avant la loi, au niveau du Canton, souhaite continuer dans ce sens, car cette participation a l'avantage de ne rien coûter au contribuable, et de fonctionner parfaitement.